

Contributions des membres du Partenariat Français pour l'Eau* pour l'Agenda post 2015 :

Assurer un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement et gérer durablement les ressources en eau

Iuin 2015

La question de l'eau est transversale. C'est un sujet incontournable devant être pleinement pris en considération dans l'Agenda post 2015. Les acteurs français, réunis au sein du Partenariat Français pour l'Eau, portent collectivement la proposition d'un Objectif spécifique sur l'eau, moyen le plus efficace pour stimuler des avancées significatives dans un domaine dont le monde a besoin pour se développer de façon satisfaisante, en lien avec les autres objectifs, et assorti à des indicateurs pertinents.

L'eau reste une véritable urgence au plan international

S'il n'y a pas de pénurie d'eau au niveau mondial, c'est surtout son inégale répartition sur la planète qui est source de tension, certains Etats et régions étant plus vulnérables que d'autres. La croissance démographique mondiale et l'évolution des modes de vie continuent partout d'accroître la demande en eau. Les effets du changement climatique (inondations et sécheresses) aggravent les pressions sur les ressources en eau et les écosystèmes sur tous les continents, avec la menace de crises de l'eau et des insécurités régionales et internationales pour les autres secteurs pour lesquels l'eau est une composante fondamentale (la santé, la sécurité alimentaire, l'énergie, la préservation des écosystèmes, la gestion des risques, etc.).

Ainsi, bien que des avancées aient été constatées depuis plusieurs années, l'humanité reste devant une véritable urgence dans le domaine de l'eau :

- En matière d'assainissement, l'Objectif du Millénaire pour le Développement des Nations unies (OMD 2000-2015) qui prévoyait de diviser par deux d'ici 2015 le nombre de personnes dans le monde n'ayant pas accès à un assainissement de base, sera très loin d'être atteint ; 2,5 milliards de personnes n'ont toujours pas cet accès (Joint Monitoring Programme JMP, 2012) ;
- En matière d'eau potable, c'est probablement aujourd'hui entre 2 et 4 milliards de personnes la moitié de l'humanité! qui consomment chaque jour une eau non potable, dangereuse, voire mortelle (UN Water, 2012), même si l'OMD correspondant fondé sur l'accès à des « sources améliorées », c'est-à-dire protégées des contaminations animales, a été atteint en 2010. Une

étude commandée par le JMP estime qu'1,8 milliard de personnes dans le monde utilisent une source d'eau potable qui contient des matières fécales (JMP 2014) ;

- 90 % des eaux usées des pays en développement sont rejetées sans aucun traitement dans les rivières, les lacs et les zones côtières, entrainant des dommages considérables pour la santé et l'environnement (UN Water, 2008);
- Enfin, d'ici 2025, **1,8 milliard de personnes vivront dans des pays ou régions victimes de pénuries d'eau absolues** (moins de 500 m3 par an par personne), et **2/3 de la population mondiale** pourraient être exposés à des conditions de **stress hydrique** (entre 500 et 1000 m3 par an par personne) (FAO, 2007).

L'eau au service d'un développement inclusif

Pourtant, l'eau est une condition indispensable à l'atteinte d'objectifs ambitieux dans de nombreux secteurs de développement. Une véritable prise de conscience sur son rôle transversal est nécessaire :

- Un mauvais accès à l'eau potable représente un facteur de pauvreté et d'inégalités aggravant les conditions de vie des populations ;
- A l'heure actuelle, les **besoins agricoles constituent plus des deux tiers de la demande en eau.** Nourrir le monde est un défi est majeur, une personne sur 8 étant toujours sous-alimentée aujourd'hui (FAO, 2012);
- Le mauvais accès à l'eau et à l'assainissement est la **première cause de mortalité dans le monde**. Chaque année, le décès de 361 000 enfants de moins de 5 ans pourrait être évité grâce à des mesures d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
- **Eau et énergie sont intrinsèquement liées**. Le secteur énergétique est le deuxième plus gros préleveur d'eau. L'accès au service d'eau potable et d'assainissement est presque toujours tributaire de l'accès à l'énergie ;
- Sécuriser l'approvisionnement en eau limite dans les pays en développement le temps consacré à la collecte de l'eau des femmes, aujourd'hui reconnu comme facteur **nuisant à l'éducation et à l'activité économique** de celles-ci ;
- L'amélioration et la restauration de l'état écologique des eaux, notamment grâce à la gestion des eaux usées, protège les écosystèmes et la biodiversité.
- Les inondations, les sécheresses et les tempêtes représentent près de 90% des événements les plus dramatiques depuis 1990 (UN Water, 2014).



Une situation qui nécessite une mobilisation mondiale pour un Objectif eau



L'année 2015 est une année très importante, avec la définition par l'Assemblée générale des Nations unies d'un nouveau cadre pour le développement durable pour les 15 prochaines années (2015-2030), faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD – 2000-2015).

L'eau est au cœur des préoccupations mondiales. Elle est la thématique qui a suscité le plus de contributions dans la plate-forme « *The World We Want* » lancée par les Nations unies pour préparer les futurs Objectifs de Développement Durable; elle est placée en deuxième position dans les consultations menées par les Nations unies dans plus de 60 pays pour la préparation du futur Agenda post 2015, donc l'élaboration a été confiée au Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale (Open Working Group).

Après plus d'un an de délibérations, ce groupe de travail a proposé en juillet 2014 une première version de l'Agenda avec 17 objectifs spécifiques et 169 cibles associées. Le futur Agenda post 2015 a vocation à être orienté vers des actions mondiales et universellement applicables, en tenant compte des différentes réalités nationales, capacités et niveaux de développement. Il combinera des objectifs mondiaux ambitieux avec une déclinaison appropriée à chaque pays et mis en œuvre à l'échelle nationale.

Les acteurs français de l'eau, réunis au sein du Partenariat Français pour l'Eau¹, soutiennent collectivement cette proposition de l'Open Working Group, qui prend en compte l'importance du droit à l'eau dans son introduction (point 7), et propose un objectif spécifique à l'eau intitulé:

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Le défi consiste maintenant à veiller à ce que l'Objectif Eau reste un des objectifs qui seront retenus lors des négociations intergouvernementales qui auront lieu à partir de janvier et qui valideront l'Agenda final en septembre 2015. Le maintien d'un objectif spécifique de l'eau au sein de ce programme est une condition nécessaire pour générer des progrès significatifs dans ce secteur de développement.

Les propositions de l'Open Working Group mentionnent également l'eau dans d'autres objectifs tels que la santé, les villes, la consommation et production durables, les océans et les écosystèmes. Les membres du Partenariat Français pour l'Eau soutiennent l'intégration de l'eau dans les objectifs pré-mentionnés.

Cependant, l'eau étant également intrinsèquement liée aux terres, à la nourriture, au climat, et à la sécurité énergétique, etc..., les membres du Partenariat Français pour l'Eau souhaitent également l'intégration de l'eau dans les autres objectifs tels que : la pauvreté, la faim, l'égalité des genres, de l'énergie et le changement climatique.

¹ Le Partenariat Français pour l'Eau est la plate-forme française d'échanges et de réflexion qui fait la promotion, au plan international, d'une approche multi-acteurs des questions liées à l'eau, valorise de façon collective les savoir-faire français et contribue à mettre l'eau à l'ordre du jour de l'agenda politique mondial. Il est composé de 6 collèges : Etat et ses établissements publics, autorités locales et parlementaires, ONG, acteurs économiques, organisations scientifiques, techniques et de recherche, personnes qualifiées.



.

Un Agenda post 2015 qui devra être appuyé par un système efficace de suivi

Les futurs Objectifs de Développement Durable ne seront efficaces que s'ils sont associés à un système de monitoring basé sur des indicateurs ambitieux et fiables qui permettent d'évaluer le progrès des objectifs par pays.

Ces indicateurs doivent être en nombres limités et applicables à l'échelle mondiale. Ils seront approuvés en mars 2016 par la Commission Statistique des Nations unies. Pour préparer ces travaux, la Commission Statistique des Nations unies s'est dans un premier temps appuyée sur les travaux élaborés en 2014 par le groupe Friend of the Chair (FOC) et par UN-Water, et a ensuite approuvé en mars 2015 la création d'un groupe Inter-Agences et Expert (IAEG-SDGs), qui sera composé d'offices nationaux de statistique, d'agences ONU, d'observateurs, ainsi que d'Agences régionales.

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau œuvrent en cohérence avec différents travaux internationaux, à la définition de cibles, d'indicateurs et de systèmes de mesure pour un tel Objectif. Ils ont à cet effet élaboré un document technique proposant, pour l'Objectif 6 mais également les autres objectifs liés à l'eau :

- des <u>indicateurs</u> de <u>progrès</u> (Indicateurs principaux) qui servent à mesurer les avancées réalisées pour l'atteinte des différentes cibles. Ces indicateurs doivent être en nombre limité (1 ou 2 par cible)
- des <u>indicateurs secondaires</u>, qui permettent d'évaluer des informations complémentaires

A niveau international, le Partenariat Français pour l'Eau communique en priorité sur les indicateurs de progrès (indicateurs principaux), afin qu'ils soient retenus en mars 2016 par la Commission Statistique des Nations unies.

Pour cela, le **Partenariat Français pour l'Eau travaille avec des experts français et internationaux** impliqués dans les différents secteurs liés à l'eau (agriculture, énergie, eau potable, assainissement, la question du genre, la biodiversité, etc.) et a publié un document technique expliquant ses choix d'indicateurs, disponible sur <u>www.partenariat-francais-eau.fr</u>

Différentes enceintes internationales de communication

Le Forum Mondial de l'Eau en Corée du sud (12-17 avril 2015) a constitué une première opportunité de communiquer au niveau international sur le travail réalisé par les membres du Partenariat Français pour l'Eau, à travers l'organisation d'une conférence sur le sujet réunissant divers acteurs français et internationaux impliqués sur cette question.

La Conférence internationale qui se tiendra du 13 au 26 juillet 2015 à Addis-Abeba en Ethiopie sera un autre moment clé. Par la définition des cadres de financement du développement, elle sera donc déterminante dans la réalisation des objectifs fixés par l'Agenda post-2015.

Par ailleurs, le Partenariat Français pour l'Eau invite les Gouvernements à se mobiliser pour organiser à New York un side-event sur la mise en œuvre et le suivi des indicateurs des cibles eau, qui se tiendrait lors de la tenue de l'Assemblée des Nations Unies le 25-27 septembre 2015, afin de sensibiliser les décideurs à l'importante question du monitoring de l'Agenda.



INDICATEURS PROPOSES PAR LE PFE POUR LES 6 CIBLES L'OBJECTIF EAU



Accès universel, à de l'eau potable non contaminée



Accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène



Réduction des pollutions humaines



Gestion économe et durable des ressources



Gestion de l'eau pour tous et par tous



Protection et réhabilitation des écosystèmes aquatiques

Cible 1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

INDICATEUR PRINCIPAL

% de la population ayant accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre*

INDICATEURS SECONDAIRES

- % de la population concernée ayant accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre dans les écoles et les centres de santé
- Inégalités au niveau des ménages pour l'accès permanent à des services d'eau potable gérés de manière sûre, mesurées entre les quintiles extrêmes de richesse
- % de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées* au niveau des ménages
- % de la population concernée ayant un accès à des sources d'eau améliorées dans les écoles et les centres de santé

Cible 2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

INDICATEURS PRINCIPAUX

- > % de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre*
- % de la population avec des dispositifs de lavage des mains avec savon au niveau des ménages

INDICATEURS SECONDAIRES

- % de la population pratiquant la défécation à l'air libre
- % de la population ayant accès à des solutions d'assainissement basiques * au niveau des ménages
- > % de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre, à des dispositifs de lavage de main et d'hygiène menstruelle, dans les écoles et les centres de santé
- Inégalités au niveau des ménages pour l'accès permanent à des services d'assainissement gérés de manière sûre, mesurées entre les quintiles extrêmes de richesse

*Définitions selon JMP 2014 et le WSSCC

Exigences plus faibles

Exigences plus élevées

Sources d'Eau améliorées

il s'agit d'une source ou d'un point d'approvisionnement qui, par la nature de sa construction ou par une intervention active, est protégé de la pollution extérieure, en particulier de la contamination par les matières fécales.

Il peut s'agir d'un approvisionnement en eau potable courante dans des locaux, d'un point d'eau ou d'une fontaine publique, d'un puits tubulaire ou d'un forage, d'un puits protégé, d'une source protégée ou d'eau de pluie

Services d'eau potable gérés de manière sûre

Selon le JMP (2014) la notion de services d'eau potable gérés de manière sûre (« Safely-managed water services ») fournissent de façon fiable de l'eau en quantité suffisante pour répondre aux besoins domestiques, conformément aux valeurs de référence de l'OMS pour E. coli, le fluorure et l'arsenic, <u>et qui</u> est soumise à un plan de gestion des risques vérifié

Une source d'eau améliorée peut être gérée de manière sûre.

Assainissement Basique, ou Installation Sanitaire améliorée

une installation sanitaire améliorée permet de préserver de manière hygiénique les populations de tout contact avec les excréments humains.

Il peut s'agir de toilettes à chasse manuelle ou à chasse conventionnelle raccordées à un réseau d'égout, d'une fosse septique ou d'une latrine, de latrines à fosse avec ventilation améliorée (LFVA), d'une latrine à fosse avec dalle ou de toilettes à compost.

Services d'assainissement gérés de manière sûre

Selon le JMP (2014), les services d'assainissement gérés de manière sûre (« Safely- managed sanitation services ») comprennent l'utilisation régulière d'une installation sanitaire de base utilisent une installation d'assainissement de base et dont les excréments sont transportés de manière sûre vers un site d'élimination / de traitement prévu à cet effet ou traités sur place avant d'être réutilisés ou réintégrés dans l'environnement.

Assainissement

Eau Potable

Cible 3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant de [x] % à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

INDICATEURS PRINCIPAUX

- Proportion des flux d'eaux usées (domestiques et industriels), et des boues de vidange provenant d'assainissements non-collectifs, traitée selon des normes nationales de qualité par des installations collectives, individuelles ou spécifiques, avant d'être rejetée dans le milieu naturel
- Dans les territoires où la quantité des ressources en eau consommée dépasse 20% des ressources renouvelables, % des eaux usées urbaines qui sont réutilisées après un traitement approprié en conformité avec les normes nationales

INDICATEURS SECONDAIRES

- Proportion de la population dont les eaux usées domestiques et/ou boues de vidange sont traitées selon des normes nationales par des installations collectives ou individuelles
- Proportion des eaux usées hors-réseau (notamment les sources localisées provenant du secteur de l'agriculture) traitées selon des normes nationales par des installations collectives ou individuelles avant d'être rejetée dans le milieu naturel
- Pourcentage de la population connectée à des services d'évacuation et de transport des eaux usées ou boues de vidange
- % des eaux usées qui répondent à des standards nationaux de qualité, adaptés selon les usages finaux

Cible 4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

INDICATEURS PRINCIPAUX

- % des quantités d'eau douce utilisées par les villes, l'industrie et l'agriculture issues de ressources non renouvelables
- Indice composite de productivité de l'eau par secteur : Domestique (volume d'eau potable mis dans les réseaux rapporté au nombre d'habitants raccordés), agriculture (kcal/m3 eau agricole), industrie (PIB industrie/m3 eau industrielle) et énergie (kwh/m3eau production électrique).

INDICATEURS SECONDAIRES

- % des ressources en eau consommée, en comparaison avec les ressources renouvelables (eaux de surface et souterraine)
- Productivité économique PIB Agricole / volume d'eau verte et bleue utilisée en agriculture
- Taux de pertes physiques et commerciales dans les réseaux

Cible 5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

INDICATEURS PRINCIPAUX

- % du territoire dans lequel un organisme public chargé de la gestion durable des ressources en eau fonctionne grâce à des processus participatifs de prise de décision qui incluent tous les types d'usagers de l'eau; met en œuvre une planification stratégique afin de surveiller la qualité, la quantité, l'utilisation, la réutilisation des ressources en eau, et l'équilibre entre l'offre et la demande; et alloue des moyens financiers.
- % des bassins et des aquifères transfrontaliers soumis à des cadres de coopération

INDICATEURS SECONDAIRES

% des eaux utilisées pour les activités humaines (dont ressources non-conventionnelles) qui sont gérées par une autorité compétente et allouées équitablement selon les usages

Cible 6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

INDICATEURS PRINCIPAUX

> % d'évolution de la superficie des zones humides par rapport à l'année de référence 2000

INDICATEURS SECONDAIRES

- Fragmentation des cours d'eau et régulation des débits (Indicateur d'Aichi)
- % des écosystèmes aquatiques répondant à des standards de qualité nationaux
- % de la longueur des principaux cours d'eau protégées contre les décharges ne répondant pas à des normes de qualité nationale

Plus de détails sur la définition et le suivi de ces indicateurs dans le document technique du PFE (en anglais), disponible au lien suivant : www.partenariat-français-eau.fr.



INDICATEURS PRINCIPAUX PROPOSES POUR LES AUTRES OBJECTIFS EN LIEN AVEC L'EAU¹













Sécurité alimentaire et eau

- > % des enfants souffrant de malnutrition due à la diarrhée et aux infections intestinales à répétition
- Productivité de l'eau et des terres² des petites exploitations (mesurée en valeur ajoutée produite)
- Productivité de l'eau et des terres² des agriculteurs (mesurée soit en valeur produite par unité de ressource naturelle utilisée (eau ou terre) soit en quantité produite (calories)

Santé et eau

- Nombre de décès parmi les enfants de moins de cinq ans dus à des maladies diarrhéiques
- Nombre de cas de maladies liées à l'eau et l'assainissement

Genre, éducation et eau

- Nombre de femmes exposées à des maladies ou différentes formes de violence, en raison d'absence d'installations sanitaires de base
- Nombre d'heures consacrées quotidiennement par les femmes à récolter de l'eau (dans certaines zones)
- Nombre d'enfants non scolarisés en raison d'un manque d'hygiène et d'assainissement basique

Energie et eau

- % de l'hydroélectricité durable produite par rapport à un potentiel connu / estimée par pays (MW)
- Mesures d'économie d'énergie dans les services de gestion de l'eau

Villes durables et Gestion des risques

- % de la population urbaine ayant un accès permanent à des services d'eau gérés de manière sûre, utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre, et disposant de dispositifs de lavage des mains au niveau des ménages
- Inégalités d'accès des ménages urbains à des services d'eau et d'assainissement gérés de manière sûre, entre les quintiles de richesse les plus élevés et les plus bas
- % de la population vivant dans les zones de risques et bénéficiant de systèmes d'alerte précoce ou d'un plan opérationnel pour réduire à la fois la vulnérabilité et l'exposition des personnes à des risques et des catastrophes liées à l'eau
- dans les situations de crise, % de la population ayant un accès basique à des sources améliorées d'eau, à de l'assainissement de base, à des dispositifs de lavage des mains et d'installations d'hygiène menstruelle (marchés, centres de santé, centres d'alimentation, centres d'accueil / transport / réfugiés, écoles)
- Proportion des zones urbaines avec des services de gestion des eaux pluviales efficaces

Biodiversité, préservation des milieux et eaux

- Proportion de la population desservie par un système de traitement des déchets solides
- Proportion des flux d'eaux industriels individuels (notamment agricole) traitée selon des normes nationales par des installations spécifiques avant d'être rejetés dans le milieu naturel
- Proportion de la population dont les eaux usées domestiques et / ou des boues de vidange sont traitées selon des normes nationales par des installations collectives ou individuelles

Une liste d'indicateurs secondaires est également proposée dans le document technique du PFE (en anglais), disponible au lien suivant: www.partenariat-francais-eau.fr.

² Dans les pays où la ressource en eau est limitée, la productivité de l'eau prime. Dans les pays ou la ressource en eau est abondante, c'est au contraire la productivité des terres qui est à mettre en avant.



-